



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 26 novembre 2018

EHPAD « *Quiétude* » à Méru :

Les Départements de l'Oise et du Val-d'Oise ainsi que les ARS Ile-de-France et Hauts de France ont défini un calendrier et une méthode pour le maintien effectif des places concernées à Méru

Jeudi 22 novembre 2018 a eu lieu, à la mairie de Méru, en présence de **Nathalie RAVIER**, Maire de Méru, une réunion entre le Département de l'Oise (représenté par sa présidente **Nadège LEFEBVRE**), le Département du Val-d'Oise (représenté par sa présidente **Marie-Christine CAVECCHI**), l'ARS Ile-de-France et l'ARS Hauts-de-France.

Cette réunion faisait suite à des échanges entre les Présidentes des deux Départements et les directeurs des deux ARS, ayant débouché sur un accord de principe actant le transfert des places de l'EHPAD « *Quiétude* » de Méru et des moyens relatifs aux soins rattachés à ces places du Val-d'Oise vers l'Oise.

Tout d'abord, les parties en présence ont confirmé leur accord pour le transfert effectif des 100 places concernées du Val-d'Oise vers l'Oise. **Cet accord officialise donc le maintien dans l'Oise, à Méru, de cette activité, essentielle à ce territoire, de prise en charge de personnes âgées dépendantes.** Elles se sont ensuite penchées sur la mise en application pratique de cet accord et se sont notamment entendues sur un calendrier et une méthode pour l'organisation de ce transfert, notamment pour le choix du repreneur.

Concernant le calendrier, l'objectif est que le repreneur qui sera choisi obtienne toutes les autorisations nécessaires au premier semestre 2019, pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2020 au plus tard. D'ici là s'ouvre une période de transition au cours de laquelle sera lancé début 2019 un appel à manifestation d'intérêt sur la base d'un cahier des charges qui sera défini par les 4 parties en présence.

Contact Presse Oise:
Jérémy VISCONTI 06 09 14 50 44

Contact Presse Val d'Oise:
Guillaume TESSIER 01 34 25 35 21

Afin de fixer les grandes lignes de ce cahier des charges, une réunion technique aura lieu le 10 décembre prochain, entre les 4 parties prenantes ainsi que la direction du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPPO), actuel bénéficiaire des places.

Les Présidentes des deux départements ont tenu à rappeler que devraient expressément figurer dans ce cahier des charges les points sur lesquels repose leur accord :

- Les places concernées devront, comme aujourd'hui, être accessibles à des familles aux revenus modestes (c'est-à-dire habilitées à l'aide sociale) ;
- Un contingent de place bénéficiera, comme aujourd'hui, à des habitants du département du Val-d'Oise.

À l'issue de la réunion, Nadège LEFEBVRE et Marie-Christine CAVECCHI ont insisté sur la nécessité, pendant cette période de transition, d'un fonctionnement normal de l'établissement, afin de rassurer les résidents, leurs familles ainsi que les personnels. Les représentants des deux ARS ont indiqué qu'ils y veilleraient.

**Contact Presse Oise:
Jérémy VISCONTI 06 09 14 50 44**

**Contact Presse Val d'Oise:
Guillaume TESSIER 01 34 25 35 21**